



Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste
Notre-Dame-des-Neiges
(Québec) G0L 2E0

Aux contribuables intéressés de la susdite municipalité

Avis public

Règlement numéro 487 – entrée en vigueur

À la séance ordinaire qui a eu lieu le 14 novembre 2022 à 19h30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges le règlement suivant a été adopté le :

« Règlement n° 487 amendant le règlement no 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction quant aux dispositions en lien avec l'usage d'explosifs lors de travaux »

Ledit règlement est disponible sur les heures d'ouverture de bureau municipal situé au 4, rue St-Jean-Baptiste Notre-Dame-des-Neiges (Québec) G0L 2E0. Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

De plus, il est aussi disponible sur le site Internet de la municipalité <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/reglements/autres-reglements-en-vigueur/>

Donné à Notre-Dame-des-Neiges, le 16 novembre 2022

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas
Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICATION

Référence : Règlement n° 487 amendant le règlement no 442 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction quant aux dispositions en lien avec l'usage d'explosifs lors de travaux

Je soussignée, Danielle Ouellet, résidente à Notre-Dame-des-Neiges, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie mon serment d'office, que j'ai publié le 16 novembre 2022 l'avis ci-an, en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal ;
- Sur le site Internet de la municipalité <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/administration-municipale/reglements/autres-reglements-en-vigueur/>

Entre 8h30 et 18h00.

En foi de quoi, ce certificat est donné le 16 novembre 2022

Document Original Signé

Par La Personne Indiquée Ci-Bas

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

